



Succession d'enfants placés a la ddass

Par **Fabinouuu**, le **16/02/2015** à **17:17**

Bonjour,
Je suis la dernière heritiere en vie de mon pere et depuis 1995 la succession traine.
Malgré mes courriers et demandes le notaire traine et m'a bien fait comprendre que mon dossier ne lui rapportant pas il n'y jete qu'un oeil rapide et n'a rien débloquent.
J'ai eu un avocat nommé d'office qui lui aussi n'a rien fait et mon dossier est aux archives.
Puis je demander un double de tous les documents au notaire et a mon avocat sans injonction ou autre obligation ?
De plus qui pourrait m'aider a me dépatouiller de tout ça ?
Nous avons été tous placés et n'avons que très peu connu nos parent donc n'avons aucun renseignement concernant notre famille....
Merci de votre réponse.
Cordialement